

Octobre 1997



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**Point III.A i) de l'ordre du jour provisoire**

**COMITE DES PRODUITS**

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES GRAINES  
OLEAGINEUSES ET LES MATIERES GRASSES**

**Vingt-huitième session**

**Rome, 10 - 12 décembre 1997**

**LIGNES D'ORIENTATION POUR LA COOPERATION  
INTERNATIONALE DANS LE SECTEUR DES GRAINES  
OLEAGINEUSES, DES HUILES ET DES FARINES D'OLEAGINEUX**

**Examen des politiques et évolution depuis 1995**

**TABLE DES MATIERES**

	Paragraphes
INTRODUCTION	1
EVOLUTION DES POLITIQUES	2-8
Politiques de production	3-10
Politiques de commercialisation et de stocks publics	11-15
Politiques de consommation	16-17
Politiques commerciales internationales et aide alimentaire	18-28
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	29-34

## INTRODUCTION

1. Lorsqu'il a adopté, en 1980, les Lignes d'orientation pour la coopération internationale dans le secteur des graines oléagineuses, des huiles et des farines d'oléagineux, le Groupe est convenu de faire régulièrement le point des progrès réalisés pour atteindre les objectifs et les politiques y figurant. C'est pourquoi les mesures prises par les gouvernements essentiellement en 1995 et 1996 qui sont en rapport avec les objectifs énoncés dans les Lignes d'orientation, sont passées en revue dans le présent document. Ce document repose sur les réponses aux demandes de renseignements envoyées par le Secrétariat et sur d'autres sources de renseignements disponibles. Les délégués sont invités à fournir un complément d'information en séance.

## EVOLUTION DES POLITIQUES

2. Durant la période à l'étude, les politiques affectant le secteur oléagineux ont été marquées par un courant sous-jacent de libéralisation comprenant un recul progressif généralisé de l'intervention du secteur public sur les marchés. Ce fait nouveau - qui s'inscrit dans le droit fil d'une tendance déjà observée lors du dernier examen des politiques en 1995 (CCP:OF 95/4) - procède de réformes de politique économique générale ne se limitant pas au secteur agricole. Un autre facteur important observé durant cette période a été la tendance de nombreux pays à réduire les dépenses publiques pour les programmes de soutien agricole compte tenu de contraintes budgétaires plus rigoureuses. Enfin, dans le courant de l'année 1995, les politiques des Etats membres de l'OMC ont commencé à subir les effets de l'Accord relatif à l'agriculture du Cycle d'Uruguay, renforçant la réorientation générale des politiques de production et de commerce agricoles mentionnées ci-dessus.

### *Politiques de production*

3. En 1995-96, les systèmes de soutien des prix ont continué à favoriser la production de certaines graines oléagineuses et matières grasses dans plusieurs pays (tableau 1). Dans les pays développés, l'UE a continué à soutenir la production de beurre et d'huile d'olive, dont les prix d'intervention ont été relevés en 1995. Depuis 1992, les prix à la production des oléagineux de l'UE sont déterminés par les cours du marché mondial, et les producteurs bénéficient de paiements de soutien direct (paiements compensatoires) sur les superficies. Le renchérissement des cours mondiaux des oléagineux en 1995-96 a déclenché une légère baisse de ces paiements. Les coûts pour l'Etat des différents programmes figurent au tableau 2. La Suisse et la Norvège ont maintenu les systèmes de soutien de la production d'oléagineux qui ont été fixés à des niveaux proches ou supérieurs aux cours du marché international. Le prix d'intervention a été accompagné de diverses mesures axées sur le marché, comprenant des programmes publics de stockage, des systèmes d'incitation à la consommation, de subvention des exportations et de protection aux frontières.

4. Dans la **Fédération de Russie**, où les prix minimums garantis ont été abolis en 1994, le gouvernement a annoncé des prix d'achat officiel plus souples permettant d'acheter des quantités limitées de graines oléagineuses pour reconstituer les réserves fédérales. Le volume des achats du Gouvernement a diminué progressivement, compte tenu du manque de fonds et/ou des prix relativement peu attractifs.

5. Aux **Etats-Unis**, les prix minimums garantis pour les graines oléagineuses et le beurre sont restés pratiquement inchangés en 1995-96 (voir le tableau 2 pour les coûts pour les gouvernements). Depuis la mi-1996, les politiques ont été déterminées par l'introduction d'une nouvelle législation pour la période 1996-2002 baptisée FAIR Act (Loi fédérale d'amélioration et de réforme agricole), dont un des principaux objectifs est de rendre la production agricole plus réceptive aux signaux du marché tout en abaissant les contrôles du gouvernement en général.

6. Au titre du FAIR Act, le soutien aux cultures d'oléagineux a été réduit. Le taux des prêts pour l'arachide a été bloqué à un niveau inférieur à celui de 1995, tandis que ceux de toutes les autres graines oléagineuses ont été maintenus dans une fourchette donnée, ce qui a empêché les prix de soutien de dépasser certains plafonds. La principale innovation du FAIR Act a été de remplacer

les prix d'objectif, les paiements compensatoires et les mises hors culture appliqués aux "cultures du programme" (c'est-à-dire le blé, les céréales fourragères, le coton "upland" et le riz) par des paiements fixes aux agriculteurs. Ces paiements, qui seront dégressifs, ne sont pas liés aux niveaux de production ou aux cours du marché et sont versés quelle que soit la culture pratiquée. Ces mesures ont pour résultat direct un relâchement global des contrôles sur la production et les superficies, les décisions d'ensemencement étant de plus en plus déterminées par les conditions du marché plutôt que par les programmes de soutien. En effet, l'accroissement des semis d'oléagineux observé durant la campagne 1996/97 semblait essentiellement dû aux forces du marché et non pas aux politiques du gouvernement.

7. En ce qui concerne les pays en développement, la plupart de ceux qui appliquent des prix de soutien des oléagineux n'ont guère relevé d'augmentation des prix imposés à la production. En effet, dans de nombreux cas, les prix de soutien se sont laissés distancer par l'inflation globale. Dans certains cas, ils ont dépassé les cours du marché international, et les systèmes de soutien ont dû être complétés par des mesures de contrôle des échanges. Cependant, la tendance générale a été caractérisée par un rapprochement des prix de soutien et des cours internationaux. Dans les pays où sont en vigueur des programmes d'achat officiel associés à des prix garantis à la production, on a assisté à une diminution des achats due à un manque de fonds. Durant la période considérée, plusieurs gouvernements ont décidé d'interrompre ou de supprimer les prix de soutien des oléagineux (**Turquie, Maroc, Mexique et Zimbabwe**), tandis que d'autres, plutôt que de relever les prix de soutien sur la base de la hausse des coûts à la production, ont rattaché le niveau des prix imposés à l'évolution des cours du marché. Dans d'autres cas encore, les prix de soutien du gouvernement et autres mesures ont été remplacés par des prix minimums et /ou des accords d'achat négociés directement avec le secteur privé (les entreprises de broyage) qui, en échange, ont bénéficié d'un traitement préférentiel sous la forme de permis spéciaux d'importer ou de remises sur les droits d'importation.

8. Dans plusieurs pays, les limites imposées aux superficies ou à la production, destinées à atténuer les effets indésirables des programmes de soutien des prix, sont restées en vigueur. Dans l'Union européenne, les agriculteurs y compris les producteurs d'oléagineux, ont dû mettre hors production une partie de leurs terres afin de bénéficier des paiements de soutien aux revenus; après une réduction de deux points en 1995/96, le taux de mise en jachère appliqué aux oléagineux est demeuré fixe à 10 pour cent, tandis que celui d'autres cultures a été réduit à 5 pour cent en 1996/97. Le seuil des superficies cultivées en oléagineux qui déclenche des pénalités en cas de dépassement semble avoir contribué au ralentissement de la hausse de la production d'oléagineux: après avoir dépassé le seuil en 1994, les semis d'oléagineux sont demeurés dans les limites fixées tant en 1995 qu'en 1996. En outre, les réglementations visant à limiter les paiements de soutien de l'huile d'olive sont restées en vigueur et la production excédentaire a déclenché une baisse des prix d'intervention aussi bien en 1995 qu'en 1996. En Suisse, l'aide aux cultivateurs d'oléagineux a continué à être liée à la limitation des superficies. Les Etats-Unis ont continué à limiter le volume ("quota") d'arachides pouvant bénéficier d'un prix de soutien. Le FAIR Act a abrogé les quotas minimums, et les quotas futurs seront fixés sur la base de l'utilisation intérieure projetée. Par ailleurs, les limites de soutien financier annuel total reçu par les agriculteurs individuels sont restées en application.

9. En ce qui concerne les mesures influant sur la production par des moyens autres que les prix de soutien, plusieurs gouvernements ont continué à distribuer des intrants agricoles à des prix subventionnés, même si les dépenses pour ces programmes sont demeurées bien inférieures aux plans des gouvernements de la plupart des pays. En outre, plusieurs pays, y compris des pays en développement, ont encouragé l'utilisation de systèmes d'assurance des cultures financés par le secteur privé visant à protéger les agriculteurs des fluctuations de la production et des revenus dues aux conditions météorologiques. Quant aux programmes de prêts à des conditions favorables, on a noté une contraction du niveau des dépenses de l'Etat et des efforts d'accroissement de la participation du secteur privé aux opérations de prêts. Dans la **Fédération de Russie**, la promotion des prêts à la production ("crédits aux produits") a repris, comprenant l'offre d'intrants subventionnés à condition que les agriculteurs vendent leur récolte aux organismes d'achat de l'Etat.

Enfin, dans un grand nombre de pays en développement, les gouvernements ont continué à fournir une assistance technique et financière pour l'essor de leurs industries basées sur les oléagineux, dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et/ou d'accroître les recettes en devises étrangères.

10. Le **Canada** a également réformé son programme de soutien à la production. Conformément à son adhésion à l'Accord relatif à l'agriculture du Cycle d'Uruguay visant à réduire l'assistance directe aux producteurs agricoles, le soutien fourni aux cultivateurs de céréales et d'oléagineux au titre de la Loi sur les transports de céréales de l'Ouest (WGTA) a été progressivement éliminé en 1995. En échange, les agriculteurs ont reçu des paiements uniques forfaitaires; des fonds pour améliorer l'infrastructure de transport; et des garanties de crédit à l'exportation. Parallèlement, une attention accrue a été portée à différents programmes de garantie des revenus. Avec la suppression du WGTA, la tendance passée du gouvernement à favoriser la production de blé orientée vers l'exportation a pris fin, ouvrant la voie à une production agricole plus diversifiée et orientée sur le marché qui pourrait améliorer la situation relative des graines oléagineuses.

### *Politiques de commercialisation et de stocks publics*

11. Plusieurs pays ont réévalué le rôle du secteur public dans la commercialisation des graines oléagineuses, des huiles et des tourteaux. De nombreux gouvernements ont lancé des réformes axées sur la libéralisation et la déréglementation des marchés, y compris la privatisation des unités de production et de transformation du secteur public, l'abolition des offices de commercialisation ou des coopératives étatisés, et/ou la réduction des contrôles de prix et de la protection aux frontières. Ils ont encouragé, dans le même temps, une transparence accrue du marché et le développement de liens commerciaux entre les agents économiques du secteur (c'est-à-dire des accords contractuels directs entre les cultivateurs d'oléagineux et les entreprises de broyage).

12. La **Chine** a poursuivi ses efforts de décentralisation et de déréglementation. La responsabilité administrative et financière pour, entre autres, les achats publics, la stabilité des prix et les approvisionnements locaux, a été essentiellement déléguée aux autorités provinciales qui, à leur tour, ont chargé les entreprises du secteur semi-public des opérations commerciales. Toutefois, le gouvernement central a maintenu le contrôle général sur la production et la commercialisation d'oléagineux au niveau national, afin d'assurer que les besoins de consommation urbaine soient satisfaits. L'achat officiel de graines oléagineuses et d'huiles a constitué (avec le contrôle du commerce extérieur) le principal instrument de réglementation de la distribution intérieure. Les achats de graines oléagineuses ont été effectués en partie aux prix du marché et en partie à des prix d'achat fixés en-deçà du niveau du marché lorsqu'ils étaient assortis d'intrants subventionnés.

13. Dans la **Fédération de Russie**, les politiques de déréglementation et de privatisation en cours (comprenant la libéralisation du commerce extérieur) ont eu également un retentissement sur la commercialisation des graines oléagineuses. La participation du secteur privé dans la commercialisation a progressé, tandis que les achats publics ont reculé davantage en raison des prix peu attractifs du gouvernement et/ou du manque de fonds publics. En 1996, le gouvernement a ratifié un nouveau programme de développement à moyen terme visant à stabiliser la production agro-industrielle et accroître la productivité. Ce programme pourrait entraîner un accroissement du contrôle de l'Etat sur la production et la commercialisation des graines oléagineuses et des produits dérivés et l'augmentation des dépenses du gouvernement pour les mesures de soutien du marché.

14. On signale une intervention continue ou accrue sur les marchés d'oléagineux en **Suisse**, où le contrôle de l'industrie aux niveaux de la production, de la transformation et de la commercialisation a été maintenu, ainsi qu'en **Turquie**, où, dans une tentative de protéger les producteurs locaux, les entreprises de broyage ont été obligées d'acheter des quantités données de graines oléagineuses produites dans le pays.

15. En ce qui concerne les stocks publics, plusieurs pays ont continué à maintenir des stocks d'huile végétale pour leur sécurité alimentaire et/ou pour stabiliser les marchés intérieurs (en particulier les prix) grâce aux achats et aux ventes officiels. Là où ces politiques de stocks étaient nouvelles (**Indonésie, Maroc, Lituanie**), les gouvernements ont eu tendance à encourager une participation accrue du secteur privé à la gestion et au financement des diverses opérations. De même, en **Chine**, où le gouvernement central a continué à offrir des prêts et des subventions pour la détention de stocks publics, la nouvelle politique était de réduire les dépenses publiques tout en développant la participation des sociétés privées.

### *Politiques de consommation*

16. Plusieurs pays ont continué à soutenir la consommation des produits à base d'oléagineux, en particulier des matières grasses destinées à la consommation humaine, dans le but essentiellement d'empêcher l'augmentation du coût de la vie (pays en développement) et/ou d'accroître la consommation de matières grasses produites dans le pays, souvent à un coût relativement élevé (pays développés). On citera en exemple l'**Union européenne** pour le beurre, l'huile d'olive et le colza pour des utilisations industrielles, les **Etats-Unis** pour le beurre, et la **Suisse** pour l'huile de colza et de soja ainsi que pour le beurre. Dans plusieurs pays en développement, les prix au détail des huiles végétales ont été fixés ou contrôlés de près par le gouvernement. Dans les pays où les prix ont été libres de fluctuer, les consommateurs ont dû affronter le plus souvent un renchérissement brutal des huiles végétales durant la période à l'étude. Pour freiner cette escalade des prix, en **Inde, en Indonésie et au Pakistan**, les offices semi-publics et les magasins de détail ont reçu pour instruction de vendre les matières grasses végétales (achetées sur le marché national et international) à des prix inférieurs à ceux du marché. Dans la **Fédération de Russie**, la taxe sur la valeur ajoutée a été abaissée pour les huiles végétales et le beurre. En **Bulgarie**, les prix ont été libéralisés pour la plupart des denrées alimentaires, mais ceux de l'huile de tournesol raffinée faisaient partie des neuf produits sur lesquels le gouvernement a gardé un certain contrôle. Dans certains pays, l'intervention sur les marchés nationaux et le soutien des prix de détail ont été associés à des mesures de politique commerciale telles que la réduction des droits d'importation ou les restrictions à l'exportation.

17. Certains gouvernements ont adopté des mesures qui se sont traduites par une baisse de la protection des consommateurs et/ou des hausses de prix à la consommation. Ces mesures comprenaient: la diminution ou la levée des contrôles de prix sur les matières grasses végétales, l'élimination progressive des subventions aux transformateurs et aux négociants, et/ou la fourniture réduite de produits subventionnés par les systèmes de distribution publics. Les pays concernés sont notamment le **Sénégal**, le **Venezuela**, l'**Egypte**, le **Maroc** et la **Syrie**.

### *Politiques commerciales internationales et aide alimentaire*

#### *Mesures affectant les exportations*

18. Par rapport aux années précédentes, l'incidence des systèmes d'incitation à l'exportation sur le commerce a été moins marquée durant la période considérée. Ceci s'explique de deux façons: a) en 1995-96, la concurrence entre les pays exportateurs a reculé du fait d'une augmentation soutenue de la demande mondiale d'importations qui, conjuguée à une situation des approvisionnements relativement précaire, s'est traduite par un raffermissement des prix des produits à base d'oléagineux; et b) plusieurs gouvernements ont réduit ou mis fin à leur contribution aux programmes de promotion des exportations, en réponse soit aux contraintes budgétaires, soit à l'Accord du Cycle d'Uruguay. Les Etats membres de l'OMC se sont engagés à réduire progressivement le volume des exportations subventionnées ainsi que les dépenses correspondantes des gouvernements.

19. Les divers programmes d'incitation aux exportations des Etats-Unis (le Programme de promotion des exportations (EEP), les Programmes d'assistance à l'huile de tournesol et à l'huile de coton (SOAP/COAP) et le Programme d'encouragement des exportations de produits laitiers (DEIP)) n'ont quasiment pas été utilisés depuis 1995 pour les matières grasses, car les conditions du marché ne justifiaient pas l'application de subventions à l'exportation. Au titre de la nouvelle législation agricole adoptée en 1996, les programmes EEP et DEIP ont été remis en service. Les huiles de tournesol et de coton ne bénéficieront plus de financements particuliers, mais seront admis dans le cadre du programme de promotion des exportations. Le financement de l'EEP a été assujéti à certaines limites qui sont bien inférieures au niveau des dépenses du gouvernement enregistrées ces dernières années ainsi qu'aux niveaux maximums autorisés dans le cadre de l'adhésion du pays à l'Accord du Cycle d'Uruguay pour ce qui est de la subvention des exportations. Le gouvernement continuera à offrir des incitations à l'exportation par le biais de garanties du crédit à l'exportation (GSM-102), qui sera toutefois soumis à de nouvelles limites de financement. Les dépenses du Programme de promotion du marché ont également reculé.

20. Au **Canada**, la résiliation du WGTA en 1995 a mis fin à la subvention sur le transport dont bénéficiaient les exportateurs de céréales et de graines oléagineuses. Pour les dédommager, le gouvernement a introduit des programmes de garantie du crédit à l'exportation - une forme de soutien qui n'est pas concernée par l'accord du Cycle d'Uruguay. Aux **Etats-Unis**, les exportations ont continué à bénéficier du même niveau de subventions pour le beurre, et d'un taux légèrement inférieur pour l'huile d'olive (voir tableau 2). La **Pologne** a continué à subventionner ses exportations de colza, tandis qu'en **Hongrie**, le soutien aux exportations d'huile de tournesol et de beurre a été abrogé.

21. Parmi les pays en développement, la **Malaisie** a poursuivi ses efforts visant à accroître sa part du marché dans le commerce mondial de l'huile de palme en offrant des facilités de crédit aux grands importateurs ou en signant avec eux des accords d'achat à long terme, et en mettant sur pied des entreprises mixtes pour développer la consommation de l'huile de palme à l'étranger. Par ailleurs, le droit d'exportation sur l'huile de palme raffinée a été suspendu en 1995-96. **L'Argentine** a continué à appliquer son système de taxes et de dégrèvements pour stimuler les exportations. Au **Brésil**, la taxation des exportations de graines oléagineuses et de produits à base d'oléagineux par l'intermédiaire du ICMS (Impuesto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços) a été interrompue, ce qui a accru la compétitivité des exportations de soja par rapport à celles d'huile et de tourteaux de soja. La **Chine** a réduit ses subventions aux exportations de graines oléagineuses et de produits dérivés, ce qui a modifié la composition globale des expéditions, les graines et les tourteaux étant moins concernés que les huiles.

22. Plusieurs pays en développement importateurs nets, notamment **l'Indonésie**, la **Chine**, le **Myanmar**, le **Nigéria** et le **Pakistan**, ont continué à appliquer des mesures visant à limiter les exportations de graines oléagineuses et de produits dérivés dans le but d'assurer des approvisionnements nationaux suffisants et/ou de contrôler la hausse des prix intérieurs. Ces politiques axées sur le consommateur comprenaient la taxation des importations et les interdictions d'exportations. Toutefois, étant donné les effets potentiels négatifs de ces mesures sur les producteurs et les entreprises de broyage locaux, certains gouvernements ont préféré recourir à des

formes temporaires de contrôle des exportations ou des taxes variables, afin de pouvoir réagir promptement aux changements intervenant dans la situation interne de l'offre et de la demande.

23. Dans la **Fédération de Russie**, en **Hongrie** et en **Inde**, les exportations de certains produits ont été libéralisées, en particulier pour ce qui est des régimes de permis d'exportation. Ceci a stimulé la production orientée vers l'exportation et augmenté les recettes en devises. Dans plusieurs pays, toutefois, les restrictions en particulier les quotas d'exportation et les régimes de licence - ont été maintenues, voire renforcées - afin d'accroître les disponibilités intérieures d'huiles et de matières grasses.

#### *Mesures affectant les importations*

24. Depuis 1995, plusieurs pays en développement ont réduit ou supprimé les tarifs douaniers et autres droits appliqués aux importations de produits à base d'oléagineux, de façon permanente ou temporaire, afin de mieux satisfaire la demande locale de ces produits dont la croissance dépasse l'offre locale, et/ou de freiner l'envolée des prix due aux pénuries. Dans certains pays où les approvisionnements en huile végétale ont été inférieurs à la demande et les entreprises de trituration n'ont pas fonctionné à plein régime, les importations de graines oléagineuses ont été autorisées sans restriction. Toutefois, dans certains cas où les politiques auraient une incidence négative sur les producteurs locaux, les importations ont été subordonnées à l'absorption de la production intérieure aux prix minimums fixés par le gouvernement.

25. Parmi les autres mesures qui ont contribué à l'ouverture des marchés à l'importation, on peut citer la réduction progressive ou la levée des restrictions quantitatives aux importations, des monopoles d'importation, des licences restrictives et autres mesures non tarifaires, notamment au **Maroc**, dans la **Fédération de Russie**, en **Indonésie** et en **Inde**. Outre se conformer aux politiques d'assouplissement général des marchés, ces mesures visaient à satisfaire les besoins de consommation intérieure. En **Indonésie**, les importations de tourteaux d'oléagineux ont été libéralisées dans le but de donner un coup de fouet à l'élevage.

26. D'autres pays ont cependant institué des barrières à l'importation ou renforcé les barrières existantes. En règle générale, ces mesures ont servi à soutenir les politiques de production qui tendaient à faire grimper les prix du marché intérieur au-delà des cours mondiaux. Pour réglementer les importations, les gouvernements ont recouru à l'augmentation des tarifs douaniers, droits et autres taxes; aux interdictions d'importer; aux licences discrétionnaires; à l'allocation de quotas et de concessions tarifaires spéciales aux entreprises d'Etat; et aux restrictions quantitatives d'importations.

27. Durant la période à l'étude, les politiques d'importation ont commencé à subir l'influence de l'Accord relatif à l'agriculture du Cycle d'Uruguay. Cet accord prévoit des possibilités d'importation minimums, convertit les barrières non tarifaires en droits de douane ordinaires, et associe, dans de nombreux cas, les tarifs douaniers à des réductions à appliquer dans le temps. Le mécanisme actuel et les conditions imposées aux tarifs semblent avoir amélioré la transparence du marché.

#### *Aide alimentaire*

28. Les statistiques disponibles sur l'aide alimentaire montrent qu'en 1994-95, les livraisons de matières grasses assorties de conditions de faveur étaient nettement inférieures au niveau moyen enregistré au cours des quatre années précédentes (voir tableau 3). Les **Etats-Unis** ont continué d'assurer environ 60 pour cent du total des échanges à des conditions privilégiées, **l'Union européenne** et le **Canada** représentant 35 pour cent de ce total. En 1995, la part des expéditions aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) dans le commerce total à conditions spéciales était de 71 pour cent, soit légèrement moins que la moyenne de 1990-94 (74%). Dans l'ensemble, en 1994-95, les pays en développement (ou le groupe des PFRDV) n'ont reçu que 1,6 pour cent (ou 2,6 pour cent) de leurs importations de matières grasses au titre de l'aide alimentaire, contre environ 4,4 pour cent (ou 7,3 pour cent) dans les années 80.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

29. L'examen qui précède montre qu'un certain nombre de changements sont intervenus -ou sont en cours- dans les politiques de production. Les systèmes traditionnels de soutien des prix ont été abrogés ou modifiés dans plusieurs pays. La tendance générale a été vers une réforme des mécanismes de soutien des prix dans le but d'accroître la réaction des producteurs aux signaux du marché et de réduire l'influence des gouvernements sur la formation des prix; ceci est allé de pair (en particulier dans les pays développés) avec une orientation vers des formes de soutien moins liées à la production, telles que les paiements directs sur les revenus. Cette évolution, associée à des efforts continus de réduire les incitations à la production découlant des paiements de soutien, a enrayé l'essor engendré par les politiques, de la production à des coûts relativement élevés dans certaines régions.

30. L'intervention des gouvernements sur les marchés et les autres mesures visant à rendre les marchés intérieurs plus stables ont continué à être appliquées dans de nombreux pays souffrant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, essentiellement afin d'atténuer les répercussions négatives sur les consommateurs. Toutefois, il semble que les gouvernements aient commencé à utiliser ces instruments d'une manière plus ciblée, dans le but de ne pas entraver les réformes mondiales de libéralisation des marchés.

31. En ce qui concerne les politiques de consommation, certains gouvernements ont continué à soutenir ou à stimuler la consommation en subventionnant les prix au détail (pays développés), tandis que d'autres ont lancé des mesures visant à freiner l'envolée des prix afin d'empêcher l'augmentation du coût de la vie et/ou d'accroître la consommation par habitant de matières grasses, même si certains pays en développement ont interrompu tout soutien à la consommation.

32. Pour ce qui est du commerce international, les politiques des Etats membres de l'OMC ont commencé à subir l'influence de l'accord du Cycle d'Uruguay. L'accord a amorcé un processus qui devrait se traduire par une plus grande transparence du marché, une baisse des barrières douanières, une concurrence plus vive à l'exportation et un meilleur accès aux importations pour les denrées agricoles, y compris les produits à base d'oléagineux. Enfin, les prix intérieurs devraient suivre davantage les variations des cours mondiaux, ce qui renforcerait la transmission des signaux de prix entre les producteurs (ou exportateurs) et les consommateurs (ou importateurs). A ce stade, il est encore trop tôt pour évaluer pleinement l'incidence des changements de politique liés à l'Accord sur les échanges internationaux de graines oléagineuses, d'huiles et de tourteaux, la période de mise en oeuvre envisagée pour les réformes de politique étant de 6 à 10 ans.

33. Dans l'ensemble, il semble que, durant la période considérée, quelques progrès aient été accomplis, sous l'effet de l'Accord du Cycle d'Uruguay, vers une réduction de l'intervention directe des gouvernements dans la production, la commercialisation et le commerce international des produits à base d'oléagineux, qui pourrait entraîner des distorsions sur le marché. Toutefois, en dépit d'une certaine amélioration de l'accès aux marchés, en 1995-96, les mesures tarifaires et non tarifaires, et les subventions à la production et à l'exportation accordées par certains pays ont continué de peser sur le commerce international des graines oléagineuses, des huiles et des tourteaux. Ainsi, la compétitivité de certains pays en développement exportateurs sur les marchés internationaux a continué de s'affaiblir. En outre, dans certains pays, les producteurs et les consommateurs ont subi les conséquences de la réduction des financements aux programmes de soutien public, tandis qu'un nouveau recul du volume du commerce assorti de conditions de faveur a contribué à faire baisser les niveaux de consommation de matières grasses dans certains pays à faible revenu et à déficit vivrier.



34. Compte tenu de ce qui précède, et conformément aux Lignes d'orientation<sup>1</sup> et aux divers objectifs qui y sont stipulés, le Groupe souhaitera peut-être, entre autres:

- (objectifs généraux)

souligner que le principal objectif de la coopération internationale et des politiques nationales devrait être d'assurer un développement harmonieux de la production, de la commercialisation et des échanges dans le cadre d'une libéralisation progressive des marchés intérieurs et du commerce international.

- (politiques de production)

encourager les gouvernements à ne pas utiliser de mesures de soutien de la production qui ont un impact direct, pouvant perturber les marchés. Les politiques devraient être conçues de façon à permettre aux producteurs de mieux réagir face aux signaux du marché mondial.

- (politiques commerciales)

recommander aux gouvernements de poursuivre sans relâche une plus grande transparence du marché, un meilleur accès aux marchés et une compétition plus équitable sur les marchés des graines oléagineuses, des huiles et des tourteaux. Ce faisant, les gouvernements devront accorder une attention particulière aux produits exportés par les pays en développement (et en particulier par les pays les moins avancés). Tous les membres de l'OMC devraient respecter les dispositions concernant les politiques commerciales, et en particulier, celles liées à la réduction des tarifs douaniers et l'élimination des barrières non tarifaires.

- (aide alimentaire)

rappeler aux organismes internationaux pourvoyeurs d'aide et aux donateurs bilatéraux que, lorsqu'il y a lieu et conformément aux Principes FAO d'écoulement des excédents ainsi que des clauses correspondantes de l'Acte final du Cycle d'Uruguay, des volumes adéquats d'aide alimentaire sous la forme de matières grasses devront être fournis aux pays en développement, en particulier aux PFRDV à des conditions favorables. Lorsque cela s'avère matériellement possible, il faudrait que les pays en développement exportateurs intensifient l'octroi d'une aide alimentaire en oléagineux par le biais de transactions triangulaires ou de mécanismes similaires.

- (consommation)

rappeler aux gouvernements l'importance de soutenir la consommation de matières grasses lorsque leur consommation par habitant est faible, afin d'améliorer l'état nutritionnel.

- (assistance internationale aux pays en développement et aux pays les moins avancés)

inviter les gouvernements à accorder une attention particulière aux intérêts des pays les moins avancés pour lesquels la production et le commerce des graines oléagineuses, des huiles ou des tourteaux d'oléagineux sont un élément déterminant, ou qui ont un potentiel particulier de production et de transformation de ces produits.

---

<sup>1</sup> Veuillez noter qu'étant donné le réexamen prochain des Lignes d'orientation et la probable révision de certaines d'entre elles afin de mieux traduire la réorientation des politiques en cours, en particulier en application de l'Accord relatif à l'agriculture du Cycle d'Uruguay, le Secrétariat s'est abstenu d'évoquer les Lignes d'orientation individuelles.

**Tableau 1: Informations disponibles concernant les prix de soutien de la production de certaines graines oléagineuses et matières grasses dans divers pays**

	1994	1995	1996	1995	1996
		Monnaie		Dollars E.-U./tonnes	
<b>COPRAH</b>					
Inde	23 500	25 000	25 000	771	706
<b>ARACHIDES</b>					
Inde	8 600	9 000	9 200	278	260
Turquie	a/				
Etats-Unis c/	748	747	672	747	672
Etats-Unis d/	145	145	145	145	145
Zimbabwe e/	1 560	a/			
<b>HUILE D'OLIVE</b>					
UE	3 178	3 838	3 838	5 020	4 867
<b>COUZA</b>					
Inde	8 100	8 300	8 600	256	243
Maroc	4 100	4 100	a/	480	
Suisse	1 650	1 650	nd	1 396	
Etats-Unis	192	192	192	192	192
<b>SOJA</b>					
Brésil f/	136	136	148	148	147
Colombie	293 200	na	nd		
Inde (noir)	5 700	6 000	6 200	185	175
Mexique	856	a/			
Maroc	3 700	3 700	a/	433	
Pakistan	6 875	b/			
République de Corée (qualité 2)	1 365 000	1 365 000	1 433 000	1 770	1 781
Afrique du Sud	839	nd	nd		
Suisse	1 650	1 650	nd	1 396	
Turquie	a/				
Etats-Unis	181	181	183	181	183
Zimbabwe	1 800	a/			
<b>GRAINES DE TOURNESOL</b>					
Egypte	900	1 050	1 050	310	310
Inde	9 000	9 500	9 600	293	271
Maroc	4 400	4 400	a/	515	
Pakistan	7 875	7 875	9 625		
Afrique du Sud	878	na	nd		
Suisse	1 650	1 650	nd	1 396	
Turquie	a/				
Etats-Unis	192	192	192	192	192
Zimbabwe	1 472	1 600	1 800	185	181
<b>BEURRE</b>					
Union européenne	2 763	3 235	3 282	4 232	4 162
Etats-Unis (qualité A)	1 433	1 433	1 433	1 433	1 433

a/ supprimé

e/ prix des arachides décortiquées

b/ suspendu

f/ real (= 2 750 cruzeiros reals) en 1994.

c/ prix de la production dans les limites du quota de commercialisation

**Tableau 2: Informations disponibles sur le coût pour l'Etat des systèmes de soutien des prix des graines oléagineuses et des matières grasses\***

	1994	1995	1996	1995	1996
Union européenne	(Millions d'ECU par exercice financier)			(Millions de dollars E.-U.)	
Graines oléagineuses (aide par hectare aux producteurs)	2 561	2 289	2 703 b/	2 994	3 428
Huile d'olive	1 767	774	1 899 b/	1 012	2 403
- Coûts d'intervention c/	1 767	774	1 899 b/	1 012	2 408
- Restitutions à l'exportation	53	38	44 b/	50	56
Beurre et autres matières grasses					
- Coûts d'interventions c/	737	588	777 b/	769	985
- Restitutions à l'exportation	251	477	307 b/	624	389
Etats-Unis	(Millions de dollars E.-U. par exercice)				
Soja et arachides					
- Coûts d'intervention c/	-146 a/	197	35 b/	197	35
Produits laitiers					
- Coûts d'intervention c/	158	4	-98 a/ b/	4	-98

\* A noter: par rapport aux années précédentes, le nombre de pays de ce tableau a dû être réduit faute de données accessibles. Toutefois, il est reconnu que dans plusieurs autres pays les programmes de soutien de la production impliquent des dépenses publiques considérables.

a/ le signe moins indique des recettes nettes (excédent de remboursement ou autres recettes par rapport à un débours brut de fonds)

b/ concerne les allocations budgétaires

c/ y compris, selon les produits: paiements compensatoires, bonifications d'intérêt et autres paiements aux producteurs; aides au stockage, à l'écoulement sur le marché intérieur et à la consommation.

**Tableau 3: Echanges commerciaux de matières grasses à des conditions de faveur**

	1990-92	1993	1994	1995
	Moyenne	En milliers		
<b>Volume total des échanges à des conditions de</b>	<b>611</b>	<b>636</b>	<b>428</b>	<b>327</b>
dont: huiles végétales	539	497	353	313
beurre et autres matières grasses comestibles	72	144	75	14
<b>Pays fournisseurs</b>				
- Etats-Unis	375	443	254	193
- UE 2/ 3/	203	105	126	103
- Canada	36	31	22	22
- Norvège	8	10	5	3
- Finlande	10	3	2	4
- Suède	14	9	13	3
<b>Pays bénéficiaires</b>				
Pays à faible revenu et à déficit vivrier 4/	<b>466</b>	<b>394</b>	<b>331</b>	<b>232</b>
dont: - Albanie	35	12	11	7
- Angola	9	8	15	10
- Arménie	-	-	20	9
- Bangladesh	10	10	9	4
- République dominicaine	11	-	5	4
- Côte d'Ivoire	8	9	9	4
- Ethiopie RPD	47	-	-	-
- Ethiopie	-	28	26	18
- Erythrée	-	5	12	6
- Géorgie	-	-	7	11
- Inde	64	76	39	34
- Kenya	5	12	8	2
- Libéria	9	11	9	8
- Maroc	51	23	12	-
- Mozambique	17	14	8	10
- Nicaragua	35	6	6	8
- Pakistan	50	75	12	8
- Rwanda	2	10	16	11
- Somalie	8	12	3	2
- Soudan	13	16	18	4
<b>Autres pays</b>	<b>145</b>	<b>242</b>	<b>97</b>	<b>95</b>
dont: - Pérou	34	52	25	45
- Roumanie	17	-	4	-
- Fédération de Russie	-	98	20	4
- Ouganda	6	21	18	7
- Yougoslavie, RF	-	28	8	8

1/ comprend l'aide alimentaire, hormis les achats effectués dans les pays bénéficiaires.

2/ UE (12) jusqu'en 1994 et UE (15) depuis.

3/ comprend les échanges commerciaux à des conditions de faveur financés par les fonds communautaires et les programmes d'aide bilatérale gérés directement par les Etats membres.

4/ comprend tous les pays à déficit vivrier où le revenu par habitant est inférieur au seuil utilisé par la Banque mondiale pour déterminer le droit des pays à l'assistance de l'IDA (revenu par habitant égal ou inférieur à 1 465 dollars E.-U. en 1995). Selon les directives et critères adoptés par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, l'aide alimentaire doit aller en priorité à ces pays.

- signifie que les données ne sont pas disponibles ou sont sans objet, ou que les chiffres sont inférieurs à la valeur unitaire.

